

STATUT — PARCOURS PROFESSIONNELS, DES CARRIERES ET DES REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES (PPCR)

Fiche statut – Janvier 2017

Le protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR), prévoit un plan de rénovation et de revalorisation des carrières devant s'appliquer aux fonctionnaires des trois fonctions publiques, dans un objectif d'harmonisation et de modernisation du statut et des parcours professionnels des fonctionnaires. Pour rappel, sa mise en œuvre s'étend de manière progressive de 2016 à 2020.

Le PPCR a vu ses premières mesures d'application mises en œuvre par le gouvernement au début de l'année 2016.

Les décrets n°2017-1736 et n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 reportent d'un an la date de l'entrée en vigueur des mesures statutaires et indiciaires qui devaient s'appliquer à compter du 1er janvier 2018.

I – LES PRINCIPALES DISPOSITIONS LIEES AU PPCR

• En matière de carrière :

Le PPCR prévoit une restructuration de l'ensemble des corps et cadres d'emplois des trois versants de la fonction publique.

Aujourd'hui, les fonctionnaires ne bénéficient pas tous du même déroulement de carrière, celui-ci devrait donc être harmonisé :

- les rythmes de carrière seront harmonisés avec une cadence unique d'avancement d'échelon
- les modalités d'appréciation de la valeur professionnelle devraient être réformées

Le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, dans toutes les catégories, devrait être mis en œuvre.

Pour les corps et cadres d'emplois de catégorie C notamment, la réforme prévoit de passer de quatre à trois grades afin de favoriser l'accès de ces agents au sommet de leur corps ou cadre d'emplois. Un reclassement dans une nouvelle grille et une revalorisation indiciaire doivent intervenir à compter de 2017.

• <u>En matière de rémunération :</u>

Le PPCR prévoit une réforme de la politique de rémunération afin d'améliorer l'attractivité de la fonction publique et de valoriser les parcours professionnels. Cela se traduira par la **refonte progressive des grilles indiciaires de rémunération** à travers différentes mesures :

- une simplification de la rémunération avec la perspective, à terme, d'une suppression des références aux indices bruts au profit d'une référence aux seuls indices majorés
- une restructuration des grilles de rémunération entre les catégories, afin de restaurer des écarts significatifs de rémunération entre elles (relèvement progressif des bornes indiciaires)
- un rééquilibrage des rémunérations entre tous les fonctionnaires au profit de la rémunération indiciaire (transformation de primes en points d'indice)
- une simplification et une plus grande transparence des régimes indemnitaires

Enfin, le dispositif de l'indemnité de résidence sera rénové pour mieux prendre en compte les écarts de coût de la vie, qui pénalisent les agents publics dans certaines zones urbaines.

En parallèle, une augmentation de la valeur du point d'indice, qui était inchangé depuis juillet 2010, intervient en deux fois : + 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6 % en février 2017.

La situation des agents contractuels dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR :

Elle est a apprécié au cas par cas en fonction de la rédaction de leur contrat.

- Si le contrat de l'agent mentionne qu'il est rémunéré par rapport à un IB x, dans ce cas, l'agent reste rémunéré par rapport à cet IB.
- Si le contrat mentionne que l'agent est rémunéré par rapport à l'indice correspondant à l'échelon X, dans ce cas, l'agent bénéficiera de la revalorisation de l'indice correspondant à l'échelon.

II – LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR

Le calendrier prévisionnel annoncé par le gouvernement est consultable <u>sur le site du</u> ministère de la fonction publique

Les mesures annoncées doivent être progressivement mises en œuvre sur une période s'étendant de 2016 à 2020, déclinées en plusieurs étapes qui diffèrent selon la catégorie hiérarchique.

Pour rappel, certains textes transversaux concernant la fonction publique territoriale ont été publiés :

- l'article 148 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 qui prévoit :
 - une revalorisation de la rémunération des fonctionnaires en position d'activité ou de détachement, au profit du traitement indiciaire, avec l'application d'un abattement sur tout ou partie des indemnités ; ces dispositions peuvent, au plus tôt, rétroagir (art. 148 VII) :
 - au 1er janvier 2016 pour les corps et cadres d'emplois de catégorie B et ceux, relevant de la catégorie A, d'infirmiers et de personnels paramédicaux et des cadres de santé ainsi que ceux de la filière sociale dont l'indice brut terminal est au plus égal à 801.
 - ➤ au 1^{er} janvier 2017 pour les autres corps et cadres d'emplois ainsi que pour les personnels sous statut spécial.
 - **l'instauration d'une cadence unique d'avancement d'échelon** au sein des trois fonctions publiques ; il précise toutefois que l'avancement d'échelon reste fonction, dans le corps ou le cadre d'emplois considéré, de l'ancienneté et de la valeur professionnelle (art. 148 V) :
 - jusqu'à la publication des statuts particuliers et au plus tard au 1 er juillet 2016, pour les corps et cadres d'emplois de catégorie B et ceux, relevant de la catégorie A, d'infirmiers et de personnels paramédicaux et des cadres de santé ainsi que ceux de la filière sociale dont l'indice brut terminal est au plus égal à 801;
 - > Jusqu'au 1^{er} janvier 2017, pour les autres corps et cadres d'emplois ainsi que pour les personnels sous statut spécial.

• le décret n°2016-588 du 11 mai 2016 fixe les modalités de mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points ».

Il prévoit un abattement sur tout ou partie des indemnités perçues par les fonctionnaires en position d'activité ou en détachement dans un corps, cadre d'emplois ou emploi ayant fait l'objet d'une revalorisation indiciaire :

- abattement brut annuel maximal de 167 euros en 2016 pour les cadres d'emplois de catégorie A revalorisés dès 2016, en 2017 pour les autres ; puis 389 euros à compter de 2017 pour les premiers et à compter de 2018 pour les seconds.
- abattement brut annuel maximal de 278 euros à compter de 2016 pour les cadres d'emplois de catégorie B.
- abattement brut annuel maximal de 167 euros à compter de 2017 pour les cadres d'emplois de catégorie C.

Pour plus de détails sur l'application de l'abattement « primes / points » dans la fonction publique territoriale, voir notre fiche statut en cliquant ici.

- l'article 42 de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prévoit :
 - l'augmentation de la durée d'inscription sur la liste d'aptitude (de trois à quatre années)
 - la suspension du décompte pour certains services effectués en tant que contractuel
- le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 qui a modifié le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération des agents publics et entraine une augmentation de la valeur du point d'indice:
 - de 0,6 % au 1er juillet 2016
 - et de 0,6 % au 1er février 2017.

Le report des mesures statutaires :

- Report du 1^{er} février 2018 au 1^{er} février 2019 du passage en catégorie A des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs (ASE) et des éducateurs de jeunes enfants (EJE) et de la revalorisation des conseillers territoriaux socio-éducatifs
- Report du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021 de la création d'un échelon supplémentaire:
 - en catégorie C : 12ème échelon des grades dotés de l'échelle de rémunération C1,
 - en catégorie A pour les grades et échelons suivants :
 - · 8ème échelon des psychologues hors classe et des professeurs d'enseignement artistique hors classe,
 - · 9ème échelon des ingénieurs principaux,
 - 10ème échelon des administrateurs, des attachés principaux, des attachés principaux de conservation du patrimoine, des bibliothécaires principaux, des conseillers principaux des activités physiques et sportives et des sages-femmes hors classe,
 - · 11ème échelon des ingénieurs en chef.

Tableau de synthèse de l'application du PPCR suite aux décrets parus à la date du 1er janvier 2017

	Revalorisation indiciaire à compter du	Abattement « prime / point » à compter du	Cadencement unique d'avancement d'échelon au	Nouvelles organisation des carrières au	Références des textes			
Emploi fonctionnel								
Emplois administratifs et techniques de direction des collectivités territoriales	1 er janvier 2017 1 er janvier 2018	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	Décret n° 2017-556 du 14 avril 2017 portant modification des dispositions statutaires applicables aux administrateurs territoriaux, aux ingénieurs en chef territoriaux et aux emplois administratifs et techniques de direction des collectivités territoriales Décret n° 2017-558 du 14 avril 2017 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux administrateurs territoriaux, aux ingénieurs en chef territoriaux et aux emplois administratifs et techniques de direction des collectivités territoriales			
Catégorie A (Filière administrative	Catégorie A (Filière administrative)							
Administrateur	1er janvier 2017 <mark>1er janvier 2018</mark> 1 ^{er} janvier 2019	1er janvier 2017	1er janvier 2017	1er janvier 2017	Décret n° 2017-556 du 14 avril 2017 portant modification des dispositions statutaires applicables aux administrateurs territoriaux, aux ingénieurs en chef territoriaux et aux emplois administratifs et techniques de direction des collectivités territoriales Décret n° 2017-558 du 14 avril 2017 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux administrateurs territoriaux, aux ingénieurs en chef territoriaux et aux emplois administratifs et techniques de direction des collectivités territoriales			
Attaché territorial	1er janvier 2017 1er janvier 2018 1er janvier 2019 1er janvier 2020 1er janvier 2021	1 ^{er} janvier 2017	1er janvier 2017	1er janvier 2017	Décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux Décret n° 2016-1799 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux			
Secrétaire de mairie	1 ^{er} janvier 2017 1 er janvier 2018 1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2020	1er janvier 2017	1er janvier 2017	1er janvier 2017	Décret n° 2016-1734 du 14 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1103 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des secrétaires de mairie Décret n° 2016-1735 du 14 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1104 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux secrétaires de mairie			

	Revalorisation indiciaire à compter du	Abattement « prime / point » à compter du	Cadencement unique d'avancement d'échelon au	Nouvelles organisation des carrières au	Références
Catégorie A (Filière Enseignemen	t)				
Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique	ler janvier 2017 ler janvier 2018 ler janvier 2019 ler janvier 2020 ler janvier 2021	1er janvier 2017	1er janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	Décret n° 2017-1400 du 25 septembre 2017 modifiant le décret n° 91-855 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique Décret n° 2017-1402 du 25 septembre 2017 modifiant le décret n° 91-856 du 2 septembre 1991 portant échelonnement indiciaire applicable aux directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	1er janvier 2017 1er janvier 2018 1er janvier 2019 1er janvier 2020 1er janvier 2021	1er janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	Décret n° 2017-1399 du 25 septembre 2017 modifiant le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques) Décret n° 2017-1401 du 25 septembre 2017 modifiant le décret n° 91-858 du 2 septembre 1991 portant échelonnement indiciaire applicable aux professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques)
Catégorie A (Filière culturelle)					
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	ler janvier 2017 ler janvier 2018 ler janvier 2019 ler janvier 2020 ler janvier 2021	1er janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	Décret n° 2017-502 du 6 avril 2017 modifiant les dispositions statutaires applicables aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine et aux bibliothécaires territoriaux Décret n° 2017-503 du 6 avril 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire applicable aux bibliothécaires territoriaux et aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine
Bibliothécaires territoriaux	1er janvier 2017 ler janvier 2018 1er janvier 2019 ler janvier 2020 ler janvier 2021	1er janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	Décret n° 2017-502 du 6 avril 2017 modifiant les dispositions statutaires applicables aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine et aux bibliothécaires territoriaux Décret n° 2017-503 du 6 avril 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire applicable aux bibliothécaires territoriaux et aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine
Conservateurs des bibliothèques et Conservateurs du patrimoine	1er janvier 2017 1er janvier 2018 1er janvier 2019	1er janvier 2017	1er janvier 2017	1er janvier 2017	Décret n° 2017-555 du 14 avril 2017 modifiant les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine, des conservateurs des bibliothèques, des médecins et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens de la fonction publique territoriale Décret n° 2017-557 du 14 avril 2017 modifiant les décrets portant échelonnement indiciaire applicable aux conservateurs du patrimoine, aux conservateurs des bibliothèques, aux médecins et aux biologistes, aux vétérinaires et aux pharmaciens de la fonction publique territoriale

	Revalorisation indiciaire à compter du	Abattement « prime / point » à compter du	Cadencement unique d'avancement d'échelon au	Nouvelles organisation des carrières au	Références
Catégorie A (Filière sportive)					
Conseiller des activités physiques et sportives	1er janvier 2017 <mark>1er janvier 2018</mark>		décret n° 92-364 du 1er avril 1992 port	Décret n° 2016-1880 du 26 décembre 2016 modifiant le décret n° 92-364 du 1er avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	
	ler janvier 2019 ler janvier 2020 ler janvier 2021	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	1er janvier 2017	Décret n° 2016-1882 du 26 décembre 2016 modifiant le décret n° 92-366 du 1er avril 1992 portant échelonnement indiciaire applicable aux conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

	Revalorisation indiciaire à compter du	Abattement « prime / point » à compter du	Cadencement unique d'avancement d'échelon au	Nouvelles organisation des carrières au	Références		
Catégorie A (Filière sociale)							
Conseiller socio-éducatif	1er janvier 2016 1er janvier 2017 1 er janvier 2018 1er janvier 2019	1 ^{er} janvier 2016	15 mai 2016	1er janvier 2017	Décret n° 2016-599 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs Décret n° 2016-605 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2013-492 du 10 juin 2013 portant échelonnement indiciaire applicable aux conseillers territoriaux socio-éducatifs		
Catégorie A (Filière médico-socio	ale)						
Médecins et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens	1 ^{er} janvier 2017 1 er janvier 2018 1ª janvier 2019	1ª janvier 2017	1er janvier 2017	1er janvier 2017	Décret n° 2017-555 du 14 avril 2017 modifiant les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine, des conservateurs des bibliothèques, des médecins et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens de la fonction publique territoriale Décret n° 2017-557 du 14 avril 2017 modifiant les décrets portant échelonnement indiciaire applicable aux conservateurs du patrimoine, aux conservateurs des bibliothèques, aux médecins et aux biologistes, aux vétérinaires et aux pharmaciens de la fonction publique territoriale		
Cadres de santé paramédicaux	1er avril 2016	1er avril 2016	15 mai 2016		Décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A de la fonction publique territoriale Décret n° 2016-600 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables à certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale		
Puéricultrices Infirmiers en soins généraux Puéricultrices (en voie d'extinction) Cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (en voie d'extinction) Puéricultrices cadres de santé (en voie d'extinction)	1er janvier 2016 1er janvier 2017 1er janvier 2018 1er janvier 2019 1er janvier 2020	1er janvier 2016	15 mai 2016	1er janvier 2017 (sauf pour cadre d'emplois en voie d'extinction)	Décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A de la fonction publique territoriale Décret n° 2016-600 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables à certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale		

	Revalorisation indiciaire à compter du	Abattement « prime / point » à compter du	Cadencement unique d'avancement d'échelon au	Nouvelles organisation des carrières au	Références		
Catégorie A (Filière police)							
Directeurs de police municipale	l ^{er} janvier 2017 1 er janvier 2018 1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2020	1er janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	1er janvier 2017	Décret n° 2017-356 du 20 mars 2017 modifiant le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale		
					Décret n° 2017-357 du 20 mars 2017 modifiant le décret n° 2006-1393 du 17 novembre 2006 portant échelonnement indiciaire applicable aux directeurs de police municipale		
Catégorie A (Filière technique)							
Ingénieurs en chef	1er janvier 2017 1er janvier 2018 1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2017	des dispositions statutai territoriaux, aux ingéni emplois administratifs collectivités territoriales 1er janvier 2017 1er janvier 2017 Décret n° 2017-558 dispositions indiciaires territoriaux, aux ingéni	1 ^{er} janvier 2017	Décret n° 2017-558 du 14 avril 2017 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux administrateurs		
				territoriaux, aux ingénieurs en chef territoriaux et aux emplois administratifs et techniques de direction des collectivités territoriales			
Ingénieurs	1 ^{er} janvier 2017 1 er janvier 2018 1 ^{er} janvier 2019	l ^{er} janvier 2017	Décret n° 2017-310 du 9 mars 2017 mor 2016-201 du 26 février 2016 portant st cadre d'emplois des ingénieurs territoria	Décret n° 2017-310 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux			
	ler janvier 2020 ler janvier 2021	i∾ janviei 2017	1er janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	Décret n° 2017-311 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux		

	Revalorisation indiciaire au	Abattement « prime / point » au	Cadencement unique d'avancement d'échelon au	Nouvelles organisation des carrières au	Références		
Catégorie B							
Cadres d'emplois relevant du Nouvel Espace Statutaire : Techniciens Rédacteurs	l ^{er} janvier 2016				Décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale		
Assistants de conservation du Patrimoine et Bibliothèques Assistants d'enseignement artistique Animateurs Éducateurs des Activités Physiques et Sportives Chefs de service de police municipale	ler janvier 2017 ler janvier 2018 ler janvier 2019	1 ^{er} janvier 2016	15 mai 2016	1 ^{er} janvier 2017	Décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l' échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale		
Cadres d'emplois Filière sociale : Assistants socio-éducatifs Educateurs de jeunes enfants Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux	ler janvier 2016 ler janvier 2017 ler janvier 2018 ler janvier 2019	1 ^{er} janvier 2016	15 mai 2016	1 ^{er} janvier 2017	Décret n° 2016-595 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires des cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la fonction publique territoriale Décret n° 2016-602 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la fonction publique territoriale		
sociale:	l ^{er} janvier 2016 l ^{er} janvier 2017	117 1er janvier 2016	15 mai 2016	1 ^{er} janvier 2017	Décret n° 2016-597 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires des cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie B de la fonction publique territoriale		
	1er janvier 2018 1er janvier 2019				Décret n° 2016-603 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie B de la fonction publique territoriale		
Catégorie C							
Tous cadres d'emplois	l ^{er} janvier 2017 1 er janvier 2018 1 ^{er} janvier 2019	1er janvier 2017	1er janvier 2017	1er janvier 2017	Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale		
	1 ^{er} janvier 2020 1 ^{er} janvier 2021				Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale		
Cadres d'emplois Filière police Agents de police municipale	ler janvier 2017 ler janvier 2018 ler janvier 2019 ler janvier 2020 ler janvier 2021	1er janvier 2017	1 er janvier 2017	1er janvier 2017	Décret n° 2017-397 du 24 mars 2017 modifiant le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale		
					Décret n° 2017-398 du 24 mars 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire applicable aux agents de police municipale		